

Paris, le 20 avril 2021

Objet : compte rendu de la réunion du Comité éthique n°3 de la Fondation Notre Dame le 15 septembre 2020

Pièce jointe : le rapport du gestionnaire de la SICAV Porteurs d'Espérance.

Le Comité éthique de la Fondation Notre Dame (FND) s'est réuni le 15 septembre 2021. La société *Meeschaert Asset Management* (MAM), gestionnaire de la SICAV Porteurs d'Espérance, a présenté son rapport sur la mise en œuvre de la Charte éthique dans la gestion de la SICAV Porteurs d'Espérance.

Le Comité a examiné ce rapport qui présente les points suivants :

- L'évaluation de la bonne gouvernance des entreprises ainsi que l'analyse de leur performance sociale et environnementale conformément aux critères fixés dans la Charte éthique de la Fondation Notre Dame, ont été mis en œuvre de manière satisfaisante. Il en est de même s'agissant des exclusions d'investissement.
- Plus d'un tiers des investissements réalisés dans la SICAV Porteurs d'Espérance a une orientation directe en faveur du bien commun : nutrition, développement humain, efficacité énergétique, mobilité durable, santé, etc.
- Les indicateurs d'impact sélectionnés mettent en évidence une contribution positive des entreprises sur des thématiques sociales et environnementales : par exemple, l'accidentologie est inférieure de moitié aux moyennes nationales, de même que le taux d'absentéisme.
- Près de 6% du portefeuille sont investis dans des obligations vertes ou sociales.
- En 2020, la SICAV Porteurs d'Espérance a voté pour 17 assemblées générales : plus d'un quart des votes ont été négatifs (sur des thématiques telles que la composition du conseil d'administration, l'évolution du capital de l'entreprise ou la politique de rémunération).

A l'issue de ses débats, le Comité estime que la gestion du gérant paraît conforme à la mission qui lui a été confiée.

Composition du Comité éthique : *Mgr Benoist de Sinety, administrateur de la Fondation Notre Dame ; M. Armand Bongrain (Président), chef d'entreprise ; M. Laurent Bataille, chef d'entreprise ; M. Jean Chausse, économiste diocésain ; Mme Dominique de la Garanderie, ancienne bâtonnière de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris ; M. Robert Leblanc, vice-président de la FND, chef d'entreprise ; Sœur Laurence Loubières, Xavière ; P. Brice de Malherbe, directeur du département Ethique biomédicale et Santé du Collège des Bernardins ; Mme Agnès de Pétigny, senior review officer, managing director - Standard & Poor's New York ; Mme Barbara Ridpath, Chair Ethical Investment Advisory Group ; Père Baudouin Roger, co-directeur du département Economie, Homme et Société du Collège des Bernardins ; M. Antoine de Salins, trésorier de la FND, président du fonds de partage ; M. Geoffroy de Vienne, président de l'association Ethique et Investissement.*

Membres de droit : Christophe Rousselot, délégué général de la FND.

Secrétaire général : François Pasi.